

SEANCE DU 21 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Zimming, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la Présidence de M. Daniel ROTH, Maire.

Etaient présents : ROTH Daniel, MARGEOTTE Denis, METZ Damien, DREXLER Nathalie, BAUER Jean-François, KACZYNSKI Laurent, MONET Sébastien, ROTH Marie-Paule.

Etaient absents : KASIDIS Audrey, excusée ; WALTER Xavier, MARQUET Jérémy, MULLER Marc, non excusés.

Le secrétariat de séance est assuré par Josyane POINSIGNON.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1- COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Après avoir entendu l'exposé de l'Adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2018 de la commune, dont les résultats sont :

- | | |
|----------------------------------|---|
| - en section de fonctionnement : | dépenses : 352.584,26 euros
recettes : 414.595,12 euros |
| - en section d'investissement : | dépenses : 332.434,79 euros
recettes : 285.297,02 euros. |

Décision prise en l'absence du Maire.

2- COMPTE DE GESTION 2018.

Le compte de gestion présenté par le Trésorier étant conforme au compte administratif 2018 de la commune, le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2018.

3- AFFECTATION DU RESULTAT.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 de la commune,

Constatant que le compte administratif 2018 dégage un **excédent** de fonctionnement cumulé de 229.394,42 euros,

Constatant que le compte administratif 2018 dégage un **déficit** d'investissement cumulé de – 111.712,53 euros,

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :
Recette d'investissement - compte 1068 : + 111.712,53 €
Recette de fonctionnement – compte 002 : + 117.681,89 €.

4- VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de maintenir, pour 2019, le taux des trois taxes directes locales de 2018, à savoir :

	Taux 2018	Taux 2019
<i>Taxe d'habitation :</i>	11,15%	11,15%
<i>Foncier bâti :</i>	11,11%	11,11%
<i>Foncier non bâti :</i>	38,90%	38,90%

5- BUDGET PRIMITIF 2019.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2019 de la commune, qui s'équilibre en section de fonctionnement à 405.641,89 euros et en section d'investissement à 397.804,42 euros.

6- TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, adopte le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2019, présenté comme suit :

AGENTS TITULAIRES

- Un adjoint technique territorial principal de 2^e classe à temps non complet (23/35^e)
- Un adjoint technique territorial à temps non complet (6/35^e)
- Un agent de maîtrise à temps complet (35/35^e)
- Un rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps non complet (24/35^e).

AGENT NON TITULAIRE

- Un agent spécialisé principal de 2^e classe des écoles maternelles à temps non complet (29/35^e)

7- BUDGET : ENCAISSEMENTS DIVERS.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, accepte l'encaissement de la somme de 66,- euros adressée par le Centre des finances publiques, correspondant à un dégrèvement de la taxe foncière 2018.

8- ORGANISATION DES ELECTIONS EUROPEENNES.

Tours de garde du 26 mai 2019 de 8h à 18h :

- 8h - 10h : ROTH Marie-Paule – MONET Sébastien – MARGEOTTE Denis
- 10h - 12h : DREXLER Nathalie – METZ Damien
- 12h - 15h : KACZYNSKI Laurent – BAUER Jean-François – WALTER Xavier
- 15h - 18h : KASIDIS Audrey – MULLER Marc – CAUVY Lucie

9- DIVERS.

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX RUE VICTOR HUGO : Demande de subvention régionale.

Considérant que l'implantation du parking 8 rue Victor Hugo a laissé disponible une partie de terrain inexploitée,

Considérant que le quartier où est situé le terrain inexploité ne bénéficie d'aucune place d'agrément pour les enfants et les jeunes,

Considérant les demandes exprimées par les habitants,

Le conseil municipal avait, par délibération du 02/06/2017, autorisé l'aménagement d'une aire de jeux.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, sollicite le soutien de la région Grand Est et fixe le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

Montant des travaux HT :	12.645 €
Subvention d'Etat :	1.200 € (subvention acquise)
Subvention régionale sollicitée :	4.425 € (35%)
Fonds propres communaux :	7.020 €

Le conseil municipal charge le Maire de solliciter la subvention auprès de la Région Grand Est.

- PROJET EOLIEN DU MOTTENBERG.

Par délibération du 15 décembre 2017, le conseil municipal avait :

I - décidé de consentir à la Société dénommée CENTRALE EOLIENNE DE MOTTENBERG, Société par Actions Simplifiées à associé unique au capital de dix mille euros (10 000€), dont le siège est à 77 rue Samuel Morse Immeuble Alliance 2, 34000 Montpellier, identifiée au SIREN sous le numéro 501 086 987 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier,

une promesse de contrats en vue de la construction et de l'exploitation d'une éolienne et d'un ou plusieurs postes de livraison et/ ou ses aménagements annexes sur les parcelles communales cadastrées section 5 n°143-172-173-226-227 et section 6 n°2 à Zimming.

II - décidé de consentir à la Société dénommée CENTRALE EOLIENNE DE MOTTENBERG, Société par Actions Simplifiées à associé unique au capital de dix mille euros (10 000€), dont le siège est à 77 rue Samuel Morse Immeuble Alliance 2, 34000 Montpellier, identifiée au SIREN sous le numéro 501 086 987 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier,

une convention en vue de l'utilisation des voies communales et chemins ruraux pour la réalisation d'un parc éolien, pour permettre la construction, l'exploitation, la maintenance puis le démantèlement du parc éolien de Mottenberg.

III - donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire de la Commune pour signer la promesse de contrats en vue de de la construction et de l'exploitation du parc éolien de Mottenberg relative

aux parcelles communales cadastrées section 5 n°143-172-173-226-227 et section 6 n°2 à Zimming, ainsi que tous les documents en découlant.

IV - donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire de la Commune pour signer la convention en vue de l'utilisation des voies communales et chemins ruraux pour la réalisation du parc éolien de Mottenberg et tous les documents en découlant.

Dans le cadre de la régularisation des conventions signées par le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, confirme approuver le montant annuel de l'indemnité, soit 28.800 €, qui sera versée au titre de la servitude d'utilisation des voies communales et chemins ruraux.

- **Nettoyage de printemps.**

Le nettoyage de printemps de la commune sera organisé le samedi 13 avril 2019 à partir de 9h00 devant le CAZ.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au 17/05/2019 à 19h30.
Séance levée à 20h00.